

Metz, le 17 avril 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux d'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre : stationnement interdit rue Marie Marvingt

Du 20 avril 2026 au 31 décembre 2027, la SAREMM, aménageur de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre pour le compte de l'Eurométropole de Metz, engagera des travaux d'aménagement et de viabilisation de la voirie, correspondant à la phase 2 de la ZAC.

Dans ce cadre, l'accès des véhicules de chantier s'effectuera par la rue Marie Marvingt.

Le stationnement des véhicules le long de la voirie rue Marie Marvingt est d'ores et déjà interdit, et ce pendant toute la durée des travaux. Le non-respect de cette disposition est passible de mise en fourrière immédiate.

L'accès aux halls d'entrée des immeubles sera maintenu pendant la durée des travaux.